

## Puis-je utiliser mon ordinateur professionnel pour regarder une série après le travail ?

Mise à jour : Vendredi 19 août 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Ca dépend de ce qui est convenu avec votre employeur.

Certains employeurs **autorisent** leurs travailleurs à utiliser leur ordinateur professionnel pour leur vie privée. D'autres non.

Regardez ce qui est prévu dans votre **règlement de travail**, ou dans votre **contrat de travail**.

Si rien n'est prévu, vous devez utiliser votre ordinateur professionnel en bon père de famille : **untravailleur normalement prudent et consciencieux, placé dans les mêmes circonstances** que vous.

Vous pouvez donc utiliser votre ordinateur professionnel pour votre vie privée, si votre utilisation est raisonnable et limitée. Vous ne pouvez pas abimer l'ordinateur.

En cas de doute, demandez à votre employeur.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

Article 12 de la convention collective de travail n°85 du 9 novembre 2005 concernant le télétravail.

#### Les documents types

Aucun document type lié.

